

## Déclaration de La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres

Mme la préfète des Deux-Sèvres  
Mme la présidente du Conseil Départemental  
M le Directeur Académique  
Mesdames et messieurs les membres du CDEN

Le CDEN peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

L'usage est de n'évoquer que le premier et le second degré dans notre instance mais je souhaite ici évoquer la problématique de l'enseignement supérieur et de son développement à Niort car l'enseignement supérieur s'inscrit dans la plupart des parcours des élèves aujourd'hui en prolongement de l'enseignement du second degré.

D'une manière générale, on peut discuter de la nécessité de disposer d'offre universitaire dans toutes les villes de France. Le fait de découvrir d'autres horizons, d'autres personnes et de s'éloigner du cercle familial peut en effet participer à la construction de l'individu.

La Ville de Niort et la Communauté d'agglomération ont fait le choix de favoriser un développement de l'enseignement supérieur à Niort pour participer au développement local et à la vie de la Cité. Si cette ambition est respectable, les choix de la collectivité posent des questions éthiques, tant sur l'utilisation de l'argent des contribuables que sur les impacts sur l'enseignement public.

### **Tout d'abord, d'un point de vue éthique et idéologique.**

En choisissant d'accélérer les offres de formation supérieure par les partenariats avec des entreprises privées, l'Agglomération Niortaise participe à la marchandisation de l'éducation.

Certaines de ces entreprises usurpent le terme d'Université, d'autres n'affichent pas clairement le principe de double-inscription qu'impose la certification des diplômes, les campagnes de communication offensives fleurissent sur tous les supports au détriment d'un dispositif d'état, étayé par une complémentarité entre recherche et enseignement, qui n'avait pas besoin de goodies pour renforcer sa légitimité.

L'université publique a été et est de plus en plus fragilisée, surtout au premier cycle. Les instituts de formation privés risquent de renforcer sa précarisation et rendre moins accessible le second cycle à tous ceux qui ne peuvent pas se les offrir.

De plus, le fonctionnement et les enseignements dispensés dans les établissements privés ne sont pas soumis au devoir de neutralité contrairement à ceux dispensés dans les établissements publics. C'est une menace pour la liberté de conscience.

### **Ensuite, en termes de finances publiques.**

Les Universités de Poitiers et de la Rochelle ont investi dans des bâtiments, de l'ingénierie de formation, de la formation d'enseignants. Elles disposent d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, de services administratifs et d'aide sociale.

En mobilisant leurs fonds et leurs moyens propres, les collectivités locales doublent la mise. Une analyse des comptes administratifs démontre que, uniquement pour les enseignements, l'Agglomération Niortaise dépense moins de 500€/an/étudiant du PUN mais dépense de 1 000 à 5 000€ par étudiant des autres établissements.

On peut aussi s'interroger sur le financement de formations par ailleurs déjà proposées dans les lycées (BTS) et dont les promotions pourraient accueillir d'autres étudiants : à Niort, l'État finance des places « gratuites » vacantes alors que l'Agglo favorise l'ouverture de places « payantes ».

### **Enfin, en termes d'impacts sur l'enseignement public**

La baisse des moyens alloués par l'état aux universités, couplée à la mise en concurrence de leurs offres avec celles du secteur privé, a un effet ciseau terrible pour l'enseignement supérieur public. Cet effet est renforcé par les aides aux acteurs privés.

Le développement rapide de ces offres de formations supérieures à Niort a aussi des impacts pour d'autres acteurs locaux. Le Centre Du Guesclin est nécessaire pour satisfaire les besoins urgents en salles de formation. Mais les déménagements contraints et à courts termes des associations qui y étaient hébergées bouleversent leur modèle économique.

Ce sont de nouvelles lourdes charges imprévues qui s'annoncent pour la Ligue de l'enseignement, mouvement complémentaire de l'école publique, pour les associations de formation professionnelle dans le champ de l'insertion, de l'intégration républicaine, pour les antennes locales de formation des agents territoriaux et des professionnels du secteur médico-social. Cela altère directement leur capacité à agir sur le territoire.

L'aide indirecte que représentait l'hébergement dans le Centre Du Guesclin complétait les autres financements publics perçus pour conduire les actions. Aujourd'hui, ce cofinancement est interrogé et les opérateurs qui mettent en œuvre les politiques publiques craignent de perdre les moyens d'agir.

Le CDEN n'est pas le lieu pour que la Ligue de l'enseignement mette à l'ordre du jour ses difficultés conjoncturelles. Je préfère vous assurer qu'elle s'efforce de poursuivre la mise en œuvre de son projet associatif, qu'elle travaille à inventer d'autres modèles, à construire ou à reconstruire de nouvelles formes de partenariat, avec vous tous.

Mais ses dirigeants s'inquiètent car l'éducation est un bien collectif et public précieux à préserver collectivement du marché et de ses logiques.

*Les délégations départementales des DDEN, de la FSU, du SE UNSA et de la FCPE partagent cette inquiétude et cette désolation.*

**Quelles que soient les mutations qui traversent notre société, faisons que les offres éducatives restent accessibles à tous et que les acteurs n'entrent pas dans une logique concurrentielle qui aggraverait les inégalités.**

Jérôme BACLE

Secrétaire général

de la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres

[jerome.bacle@laligue79.org](mailto:jerome.bacle@laligue79.org)